

La présidente

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts d'Université de Paris ;
Vu la délibération n°2019-05 du conseil d'administration d'Université de Paris du 21 juin 2019 relative à l'élection de Madame Christine CLERICI en tant que présidente d'Université de Paris.

ARRETE N°2020-61 du 13 MARS 2020

Article 1 : Est constituée une cellule de crise pour la gestion de l'épidémie du virus COVID19 et ses conséquences pour l'établissement. Elle a vocation à prendre les décisions stratégiques concernant les impacts de l'épidémie. Cette cellule se réunit sur convocation de la présidente ou du directeur général des services.

Article 2 : Les membres de droit de la cellule de crise sont les suivants :

- la présidente de l'université
- la directrice de cabinet
- le directeur général des services
- le fonctionnaire de sécurité de défense (FSD)
- la directrice générale déléguée des ressources humaines et des organisations
- le directeur général délégué aux systèmes d'informations et du numérique
- la directrice générale déléguée à la communication

La cellule de crise est assistée d'un secrétariat.

Article 3 : La présidente peut solliciter l'avis d'experts extérieurs à l'université.

Article 4 : Il est prévu la création d'ateliers opérationnels techniques animés et coordonnés par le FSD, sur décision de la cellule de crise, impliquant les vice-présidents, les directeurs généraux délégués métiers, les directeurs de services communs, les doyens de faculté, et les directeurs généraux délégués facultaires.

Article 5 : Le secrétariat de la cellule de crise tient un recueil rendant compte des travaux de la ladite cellule.

Article 6 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur, chancelier des universités.

Article 7 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 2020

La présidente d'Université de Paris

Christine CLERICI



Transmis au rectorat le : 3 avril 2020

Affiché le : 3 avril 2020